



Demission conflit employeur

Par **DUB47**, le **24/02/2010** à **02:56**

Bonjour,
voila suite a ma question d'avant je n'avait signe aucun contrat de travail et je ne eu aucune declaration d'embauche en 2an et demi et je ne fait aucune visite medical alors que c obligatoire est -il en tort par contre g reçu des fiche de paye

Par **rolph**, le **24/02/2010** à **09:59**

Bonjour,
Le problème est que votre question précédente n'est pas jointe...

Quelques pistes: le CDI n'est pas obligatoirement écrit.
Les visites médicales sont obligatoires.